

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

Fiche du 19/9/2018, revision 2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SILICAJET ST HP component B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Resina organo-minerale bicomponente pour injection

Usages déconseillés :

==

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI S.p.A. - Via Cafiero, 22 - 20158 Milan - ITALIE

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI S.p.A - Tel. +(39)02376731 - (office hours)

Centre Antipoison - Hôpital Niguarda - Milan - Tel.(39)(02)66101029

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Danger, Resp. Sens. 1, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B



Danger

Mentions de Danger:

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de Prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Special Provisions:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

a-Hydro-?-hydroxypoly[ oxy(méthyléthylène)] polymérisé avec le

méthylène-1,1'-bis(isocyanatobenzène)

Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate: Peut produire une réaction allergique.

4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, oligomères: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 50% - < 75% diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

Numéro Index: 615-005-00-9, CAS: 9016-87-9, EC: 618-498-9

- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A,1B H334
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351

>= 10% - < 20% phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

REACH No.: 01-2119486772-26-0005, CAS: 13674-84-5, EC: 237-158-7

- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

>= 5% - < 10% a-Hydro-?-hydroxypoly[ oxy(méthyléthylène)] polymérisé avec le méthylène-1,1'-bis(isocyanatobenzène)

CAS: 39420-98-9, EC: polymer

- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A,1B H334
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351

>= 2.5% - < 5% diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane  
REACH No.: 01-2119457014-47-XXXX, Numéro Index: 615-005-00-9, CAS: 101-68-8, EC: 202-966-0

- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A,1B H334
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351

>= 0.49% - < 1% Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate

REACH No.: 01-2119457015-45-XXXX, EC: 905-806-4

- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334
- ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
- ⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373

>= 0.49% - < 1% 4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, oligomères

REACH No.: 01-2119457013-49-XXXX, CAS: 25686-28-6, EC: 500-040-3

- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A,1B H334
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit est nocif en cas d'exposition aiguë et présente des risques graves pour la santé en cas d'inhalation.

En cas de contact avec les yeux, la peau et en cas d'inhalation, le produit provoque des irritations qui peuvent se prolonger pendant plus de 24h.

Le produit peut présenter des risques de cancérogénèse.

En cas d'inhalation, le produit peut provoquer des phénomènes de sensibilisation des voies respiratoires; en cas de contact avec la peau, il peut entraîner une sensibilisation cutanée.

Le produit est nocif: de graves lésions (troubles fonctionnels ou transformations morphologiques au plan toxicologique) pourraient être causées par des expositions répétées ou prolongées au produit par inhalation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.  
Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.  
Fournir une ventilation adéquate.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.  
Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.  
Laver à l'eau abondante.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Utiliser le système de ventilation localisé.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. (see point 10.5)  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Conservé dans des locaux toujours bien aérés.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues - CAS: 9016-87-9

ACGIH - TWA: 0.05 ppm

SUVA - TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 0.02 mg/m<sup>3</sup>

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane - CAS: 101-68-8

SUVA - TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 0.02 mg/m<sup>3</sup>

NDS - TWA: 0.03 mg/m<sup>3</sup>

NDSP - TWA: 0.09 mg/m<sup>3</sup>

ACGIH - TWA(8h): 0.005 ppm - Remarques: Resp sens

MAPEI4 - TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup>

MAPEI5 - TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

- CAS: 13674-84-5

Travailleur industriel: 2.08 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 22.4 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 5.82 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane - CAS: 101-68-8

Travailleur industriel: 50 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.1 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.1 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 25 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 20 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 0.025 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.025 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 28.7 map2 - Consommateur: 17.2 map2 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, oligomères - CAS: 25686-28-6

Travailleur industriel: 50 mg/kg - Consommateur: 25 mg/kg - Exposition: Cutanée

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 0.1 map1 - Consommateur: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 0.1 map1 - Consommateur: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 0.05 map1 - Consommateur: 0.025 map1 - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 0.05 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long  
terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 28.7 map2 - Consommateur: 17.2 map2 - Exposition: Cutanée  
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Consommateur: 20 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets  
système

### Valeurs limites d'exposition PNEC

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane - CAS:  
101-68-8

Cible: Eau douce - valeur: 1 mg/l - Type de danger: >

Cible: Eau marine - valeur: 0.1 mg/l - Type de danger: >

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1 mg/kg - Type de danger: >

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1 mg/l - Type de  
danger: >

4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, oligomères - CAS: 25686-28-6

Cible: Eau douce - valeur: 1 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1 mg/kg - Type de danger: >

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1 mg/l - Type de  
danger: >

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

#### Protection de la peau:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène  
ou caoutchouc.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas  
étanche à l'eau

#### Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de  
protection des voies respiratoires.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE  
qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être  
maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de  
différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions  
de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les  
normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours  
recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :



## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

Aucun  
Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun

Contrôles techniques appropriés  
Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	typique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Not determined
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	Not determined
Point éclair:	>105 °C
Vitesse d'évaporation :	Not determined
Pression de vapeur:	Not determined
Densité relative:	N.A.
Densité apparente:	1,180 g/cm <sup>3</sup>
Densité des vapeurs:	Not determined
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Viscosité:	550-750 mPa.s (23°C)
Température d'auto-allumage :	N.A. - No explosive or spontaneous ignition in contact with air at room temperature
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A. - This product is a mixture
Propriétés explosives:	N.A. - No components with explosive properties
Propriétés comburantes:	N.A. - No component with oxidizing properties

9.2. Autres informations  
No additional information

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun

10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.



## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies de pénétration:

Ingestion:	Oui
Inhalation:	Non
Contact:	Non

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

The following tests refer to a mixture with a similar composition

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues - CAS: 9016-87-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 10000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Poudre d'inhalation - Espèces: Rat = 0.31 mg/l - Durée: 4h

g) toxicité pour la reproduction:

Test: map1 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 12 mg/m<sup>3</sup>

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

- CAS: 13674-84-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 632 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 7 mg/l - Durée: 4h

a-Hydro-?-hydroxypoly[ oxy(méthyléthylène)] polymérisé avec le méthylène-1,1'-bis(isocyanatobenzène) - CAS: 39420-98-9

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Brouillard d'inhalation - Espèces: Rat = 0.49 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 10000 mg/kg

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: map1 - Espèces: Rat = 12 mg/m<sup>3</sup>

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane - CAS: 101-68-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Poudre d'inhalation - Espèces: Rat = 0.368 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin : Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Souris : Positif

Test: Sensibilisation par inhalation - Voie: Inhalation : Positif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: 2 y

g) toxicité pour la reproduction:

Test: map1 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 12 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: 20 d

4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, oligomères - CAS: 25686-28-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Brouillard d'inhalation - Espèces: Rat 0.368 mg/l - Durée: 4h

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Brouillard d'inhalation - Espèces: Rat > 2.24 mg/l - Durée: 1h  
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin : Positif - Source: OECD 404  
e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: map1 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 12 mg/m3

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Cancérogénèse:

Peut causer d'effets irréversibles ou le cancer.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'erythème.

Cancérogène catégorie 3

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues - CAS: 9016-87-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1640 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: 21 d

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 > 100 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: NOEC > 1000 mg/kg - Remarques: 14 d

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC > 1000 mg/kg - Remarques: 14 d

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

- CAS: 13674-84-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 51 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 131 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues = 82 mg/l - Durée h: 72

a-Hydro-?-hydroxypoly[ oxy(méthyléthylène)] polymérisé avec le méthylène-1,1'-bis(isocyanatobenzène) - CAS: 39420-98-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 21

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: 19126 > 100 mg/l - Durée h: 3

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane - CAS: 101-68-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1640 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: 21 d

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 > 100 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: NOEC > 1000 mg/kg - Remarques: 14 d

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC > 1000 mg/kg - Remarques: 14 d

4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, oligomères - CAS: 25686-28-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1640 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: 21 d

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: 19126 > 100 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: NOEC > 1000 mg/kg - Remarques: 14 d

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC > 1000 mg/kg - Remarques: 14 d

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N. ONU: ==

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/ADR: marchandise non dangereuse

Aérien (ICAO/IATA): merce non pericolsa

Maritime (IMO/IMDG): marchandise non dangereuse

N.A.

#### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

N.A.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

==

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 56

Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
no

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

## Fiche de Données de Sécurité SILICAJET ST HP component B

IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL:	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List
N.A.:	Non disponible